



N° 7539  
Entrée le 31.01.2023  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 01.02.2023

**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **l'accès universel aux moyens contraceptifs** à Madame la **Ministre de la Santé** et à Monsieur le **Ministre de la Sécurité sociale**.

En date du 20 janvier 2023, le Conseil de Gouvernement a approuvé le Règlement grand-ducal régissant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie afin de permettre la mise en œuvre du programme de médecine préventive et d'accès universel aux contraceptifs sur le plan national. Une dizaine de moyens de contraception seront pris en charge afin que chaque personne puisse choisir librement le moyen de contraception lui convenant le mieux. Or, la seule méthode de contraception masculine qui sera pris en charge est la vasectomie.

En outre, les moyens de contraception qui sont pris en charge ne permettent en aucune façon une protection contre les maladies sexuellement transmissibles.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Madame et Monsieur les Ministres :

- 1) **Afin de ne pas majoritairement responsabiliser les femmes en matière de contraception, Monsieur et Madame les Ministres envisagent-ils prendre en charge aussi le remboursement des préservatifs ?**
- 2) **Dans le but de prévenir les infections sexuellement transmissibles, ne faudrait-il pas également prendre en charge les préservatifs et les digues dentaires (« Lecktücher ») ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

**Jessie THILL**  
Députée

**Charles MARGUE**  
Député